

## **Explications relatives au rapport final pour projets de recherche et au décompte final**

Le rapport final et le décompte final font partie intégrante de la prestation prévue dans la décision et permettent au Fonds de prévention du tabagisme de rendre des comptes sur les prestations liées au projet, sur les effets du projet et sur l'utilisation des ressources. Ils conditionnent le versement du montant final par le FPT. Avant ledit versement, les auteurs de la demande reçoivent un commentaire succinct relatif au rapport final qu'ils ont transmis.

Le rapport final et le décompte final doivent nous être transmis par le biais des formulaires *ad hoc* du FPT, en version papier (formulaire signé) et en version électronique (format de texte modifiable, p. ex. Word). Le décompte final détaillé doit être établi de la même façon que le budget. Les rapports peuvent être reliés ou agrafés. Merci de ne pas envoyer de classeur.

### **Rapport final pour projets de recherche**

La rédaction d'un rapport final est indispensable, même lorsqu'un ou plusieurs articles scientifiques ou rapports détaillés sont disponibles.

Le rapport final pour les projets de recherche peut être rédigé dans l'une des langues nationales officielles. Il résume la(les) question(s) de recherche, l'(les) hypothèse(s), les expériences faites, les résultats principaux et leurs conséquences pour la recherche de manière à ce qu'un public non scientifique puisse comprendre la signification du projet de recherche pour la prévention du tabagisme en Suisse. Le rapport est publié – sans le décompte final – sur le site Internet du FPT et mentionné dans la newsletter. Les articles publiés qui sont libres de droit ainsi que tout rapport de recherche sont transmis en format pdf ou recensés sous la forme de lien internet (adresse url de la publication).

Le rapport doit être rédigé dans un langage non sexiste<sup>1</sup>. Il convient, dans la mesure du possible, de représenter les deux sexes dans les tableaux et autres graphiques du rapport.

Pour rédiger le rapport, il convient de se fonder sur la demande de financement pour un projet de recherche auprès du fonds de prévention du tabagisme.

### **Décompte final**

Le décompte final fournit des renseignements détaillés sur l'utilisation du crédit. Pour satisfaire aux exigences comptables, il doit être structuré comme le budget du projet (voir : « Instructions relatives à l'établissement du budget », point 5). L'utilisation éventuelle de la réserve doit avoir été validée au préalable par le service du FPT et justifiée dans le décompte final. Le formulaire « Décompte final à l'att. du Fonds de prévention du tabagisme » représente une synthèse du projet et ne remplace pas un décompte final détaillé.

Informations complémentaires : [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch)

Si vous avez des questions, le service du FPT ([info@tpf.admin.ch](mailto:info@tpf.admin.ch)) ou le/la responsable du suivi de votre projet se tient volontiers à votre disposition.

---

<sup>1</sup> Informations complémentaires concernant la formulation non sexiste de textes : <http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>